



CONTRAT D'ABONNEMENT

Les informations suivantes seront utilisées à des fins personnelles, dans le but de promouvoir le bien-être de chacun et d'améliorer la salle d'entraînement.

DATE DE L'ABONNEMENT

 / /

INFORMATION SUR L'UTILISATEUR

NOM ET PRÉNOM

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE 2

DATE DE
NAISSANCE

 / /

GENRE

 HOMME FEMME

COURRIEL

OCCUPATION

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TYPE
D'ABONNEMENT

 / /
JOUR MENSUEL ANNUEL

TARIF PAYÉ

NO. DE PUCE

DÉPÔT DE 25 \$

 * REMBOURSÉ LORS DU
RETOUR DE LA PUCE.

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RISQUE

Je _____ suis inscrit à la salle d'entraînement de Métis-sur-Mer, où j'y pratique des exercices de renforcement musculaire et cardiovasculaire. **Je reconnais que,** bien que les blessures soient rares, le conditionnement physique comporte des risques variables selon l'état de santé et le respect des règles. **Ces risques incluent :** tension artérielle anormale, malaise à la poitrine, étourdissement, évanouissement, crampes, nausées, et rarement, crise cardiaque. **Je m'engage à respecter les règles, à informer l'intervenant de tout problème, à ne pas dépasser mes capacités, et à être attentif à mes symptômes. Je déclare avoir compris les risques liés à ma participation et accepte ces risques.**

ADRESSE SALLE D'ENTRAÎNEMENT

A : 24, RUE DU COUVENT, MÉTIS-SUR-MER

P : 418-936-3255

E : LOISIR.MSM@MITIS.QC.CA

LES RÉGLEMENTS ET LES CONDITIONS D'UTILISATION

L'abonné comprend que la salle de sport est accessible à tous les jours de 5h à 22h. Il déclare être âgé de 16 ans ou plus et être en bonne santé physique pour participer à des activités d'entraînement. Si l'abonné a moins de 16 ans, il doit être accompagné d'une personne âgée de plus de 18 ans.

La salle d'entraînement de Métis-sur-Mer ne saurait être tenue responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ses équipements ou des séances d'entraînement. L'abonné assume l'entière responsabilité de toutes blessures survenant lors des séances et dégage la salle de sport de toute poursuite, réclamation ou cause d'action, qu'elle soit actuelle ou future.

Ce contrat est personnel et ne peut être transféré à autrui. Aucun remboursement ni crédit ne sera accordé à l'abonné.

La salle d'entraînement de Métis-sur-Mer est ouverte tous les jours de 6h à 22h. Ces horaires peuvent être modifiés sans préavis.

Il est strictement interdit de laisser entrer une personne sans abonnement. Toute personne abonnée qui ne respecte pas cette règle sera immédiatement expulsée et son abonnement sera annulé.

La direction de la salle d'entraînement de Métis-sur-Mer applique des règles strictes concernant l'habillement, l'hygiène, l'éthique et le respect des autres. Elle se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout abonné ne répondant pas à ces critères, sans remboursement ni indemnisation. Pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau des règlements affichés sur place.

En cas de dommage volontaire aux équipements, une facture correspondant à la valeur du dommage pourra vous être envoyée, entraînant l'annulation immédiate de votre abonnement.

La salle d'entraînement de Métis-sur-Mer décline toute responsabilité en cas d'objets perdus ou volés, ainsi que pour toute maladie ou accident survenant dans ses locaux.

Il est formellement interdit de fumer, de consommer des drogues ou des boissons alcoolisées dans l'enceinte de la salle.

Pour garantir la sécurité de tous les usagers, les locaux de la salle d'entraînement de Métis-sur-Mer sont constamment surveillés par un système de caméras.

L'abonné s'engage à lire les règlements généraux de la salle d'entraînement lors de la signature de ce contrat et à s'y conformer.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions de l'accord et des règlements.

SIGNATURE

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
AYANT REMIS LA PUCE



CONTRACT SUBSCRIPTION

The following information will be used for personal purposes, with the aim of promoting everyone's well-being and improving the gym.

SUBSCRIPTION DATE

 / /

USER INFORMATION

NAME AND
SURNAME

PHONE

PHONE 2

DATE OF BIRTH

 / /

GENDER

MEN

WOMEN

COURRIEL

OCCUPATION

ADRESSE

CITY

POSTAL CODE

SUBSCRIPTION TYPE

DAY

MONTHLY

ANNUAL

PAID RATE

NO. CHIP

DEPOSIT OF 25 \$

- REFUNDED UPON RETURN OF THE CHIP.

RECOGNITION AND ACCEPTANCE OF RISK

I _____ am registered at the training gym in Métis-sur-Mer, where I engage in strength and cardiovascular exercises. I acknowledge that, although injuries are rare, physical conditioning involves varying risks depending on health status and adherence to rules. These risks include: abnormal blood pressure, chest discomfort, dizziness, fainting, cramps, nausea, and rarely, a heart attack. I commit to following the rules, informing the trainer of any issues, not exceeding my abilities, and being attentive to my symptoms. I declare having understood the risks associated with my participation and accept these risks.

ADRESSE TRAINING ROOM



THE RULES AND TERMS OF USE

The subscriber understands that the gym is accessible every day from 5 am to 10 pm. They declare to be 16 years or older and in good physical health to participate in training activities. If the subscriber is under 16, they must be accompanied by a person over 18.

The Métis-sur-Mer training facility shall not be held responsible for material or bodily damages resulting from the use of its equipment or training sessions. The subscriber assumes full responsibility for any injuries occurring during sessions and releases the gym from any lawsuits, claims, or causes of action, whether current or future.

This contract is personal and cannot be transferred to others. No refunds or credits will be granted to the subscriber.

The Métis-sur-Mer training facility is open every day from 6 am to 10 pm. These hours may be changed without notice.

It is strictly forbidden to let a person without a subscription enter. Any subscriber who does not respect this rule will be immediately expelled, and their subscription will be canceled.

The management of the Métis-sur-Mer gym enforces strict rules regarding attire, hygiene, ethics, and respect for others. It reserves the right to refuse or exclude any member not meeting these criteria, without refund or compensation. For more information, please refer to the regulations board displayed on site.

In the event of intentional damage to equipment, an invoice corresponding to the value of the damage may be sent to you, leading to the immediate cancellation of your membership.

The Métis-sur-Mer gym disclaims all responsibility for lost or stolen items, as well as for any illness or accident occurring on its premises.

Smoking, drug use, or consumption of alcoholic beverages is strictly prohibited within the gym's premises.

To ensure the safety of all users, the premises of the Métis-sur-Mer gym are constantly monitored by a camera system.

The member agrees to read the general regulations of the gym at the time of signing this contract and to comply with them.

I confirm that I have read the terms of the agreement and the regulations.

SIGNATURE

SIGNATURE OF THE RESPONSIBLE PERSON
WHO HANDED OVER THE CHIP